Clients professionnels en Flandre - 11/2019 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:

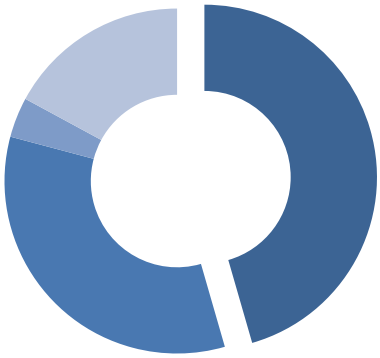

- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 30.000 kWh/an, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

VARIABLE smart

	SMART VARIABLE Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché
Tarif et durée	*1 an*
Redevance fixe (€/an)	*61,98*
Coût du gaz	*1,52*
Facturation	Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.
Paiement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).
OCTA+ deals	Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.
	Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi qu'une ristourne de 9 cents/litre TVAC (hors autoroutes) chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseaux de distribution	Distribution				Location compteur		Transport
	0 - 5 000 kWh/an		5 001 - 150 000 kWh/an				
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	€/MWh
Région flamande							
Gaselwest	13,97	2,05	61,53	1,10	4,87	86,00	1,53
Imea	11,36	1,69	70,99	0,49	4,87	86,00	1,53
Imewo	14,90	2,17	83,61	0,79	4,87	86,00	1,53
Intergem	11,32	1,68	54,67	0,81	4,87	86,00	1,53
Infrax Limburg	6,96	1,66	48,16	0,84	4,33	99,00	1,53
Infrax West	7,29	2,28	69,97	1,03	4,33	99,00	1,53
Iveg	14,25	1,78	67,07	0,72	4,33	99,00	1,53
Iveka	11,14	1,63	59,84	0,65	4,87	86,00	1,53
Iverlek	13,50	1,97	67,29	0,90	4,87	86,00	1,53
Sibelgas Noord	15,05	2,26	83,48	0,89	4,87	86,00	1,53
Région wallonne							
Gaselwest (W)	16,09	3,22	74,25	2,01	4,58	157,00	1,53
ORES (Brabant wallon)	24,30	3,37	101,89	1,45	0,00	0,00	1,53
ORES (Hainaut Gaz)	23,36	3,78	96,02	1,83	0,00	0,00	1,53
ORES (Luxembourg)	21,59	2,89	85,05	1,25	0,00	0,00	1,53
ORES (Mouscron)	21,21	2,99	82,70	1,45	0,00	0,00	1,53
ORES (Namur)	24,66	3,67	104,10	1,61	0,00	0,00	1,53
Tecteo - RESA	25,89	2,78	91,36	1,50	0,00	0,00	1,53

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale	Redevance raccordement (pour la Wallonie)
0,0998	0,0612	0,0075

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/11/2019 et le 30/11/2019 par un client professionnel.
Le prix du gaz OCTA+ Smart Variable est indexé mensuellement Il est formé par la moyenne pondérée des cotations du ZTP DAP « Zeebrugge Trading Point Daily Average Price » par le profil SLPS31 (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : ZTPS31+4,941 €/MWh avec une valeur de 10,23 €/MWh HTVA.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.